



Ouagadougou, le 09 JUILLET 2022

N°2022- 000848 /MEFP/SG/DGI

CIRCULAIRE

A

- Tout Président d'institution,
- Tout Ministre,
- Tout Directeur général

Objet : Contrôle fiscal à titre pédagogique des structures de l'Administration centrale, des Institutions et des Etablissements publics de l'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions portant réalisation du troisième objectif stratégique de la feuille de route de la transition, à savoir l'amélioration de la gouvernance des institutions par le bon exemple, une opération de contrôle fiscal des structures de l'Administration centrale, des Institutions et des Etablissements publics de l'Etat a été initiée par la Direction générale des impôts (DGI).

L'objectif est d'inciter ces structures au respect de leurs obligations fiscales déclaratives et de paiements, gage de bonne gouvernance et d'exemplarité en matière de civisme fiscal.

En effet, suite à la vérification de comptabilité de structures publiques (EPE, projets et programmes de développement des ministères et institutions, Communes, etc.), il ressort que certaines d'entre elles qui versent des sommes souvent considérables à des prestataires et à divers fournisseurs ne respectent pas toutes leurs obligations fiscales, notamment la retenue à la source sur les sommes versées aux prestataires.

Pour endiguer ce risque fiscal, chaque Président d'institution, Ministre et Directeur général concerné est invité à veiller particulièrement à la réussite de ladite opération par la prise de toutes dispositions idoines pour faciliter la mission des vérificateurs commis à cet effet.

Le Ministre de l'Économie des Finances
et de la Prospective



[Signature]
Seglaro Abel SOME
Chevalier de l'Ordre National